

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

FLOIRAC - ZAC DES QUAIS
 Cession à Bouygues Immobilier - îlot T

 Décisions

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire d'un terrain de 1 092m² de superficie situé entre l'avenue Promenade et la rue des Steamers sur la ZAC des Quais à Floirac. Ce terrain correspond à 17,8% de l'îlot dont la superficie totale est de 6 147m². Le solde de l'îlot représentant 5 055m² (soit 82,2% de l'îlot) est propriété de BOUYGUES IMMOBILIER.

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC des Quais à Floirac, la société BOUYGUES IMMOBILIER a confirmé son intention d'acquérir ce terrain afin de développer sur l'îlot T un programme de 9 209 m² SHON répartis en 122 logements en accession libre développant une SHON de 8544 m² et une surface d'activité développant une SHON de 665 m².

Le permis de construire de l'îlot T a été déposé le 29 juin 2010.

Pour mettre en oeuvre cette opération de logements, une convention de cession a donc été signée entre la société BOUYGUES Immobilier et la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les bases suivantes :

Pour ce qui est du programme :

La société BOUYGUES IMMOBILIER réalisera le programme immobilier suivant :

5 immeubles développant une SHON de 9 209 m² et consacrés à :

- 122 logements en accession libre développant une SHON de 8544 m²
- une surface d'activité développant une SHON de 665 m²

Pour ce qui est de l'offre d'achat :

Selon la Convention de cession signée entre la société BOUYGUES Immobilier et la Communauté Urbaine de Bordeaux et conformément à l'avis de France Domaine en date du 26 juillet 2010 n° 2010-167V2317, la société BOUYGUES Immobilier s'engage à acquérir le terrain au prix de 476 644,67€ Toutes Taxes comprises .

La recette de la présente cession sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe de la ZAC des Quais de Floirac – chapitre 77 - compte 77 18 – CRB D710 – Programme ZAC 04.

Etant ici précisé que la TVA sur marge s'élève à 66 894,67€.

**« Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :
Le conseil de communauté, »**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°91/501 en date du 19 juillet 1991 approuvant le dossier de création,

Vu la délibération n°93/203 du 29 mars 1993 approuvant le dossier de réalisation,

Vu la délibération n°2001/567 du 18 juin 2001 approuvant le dossier modificatif de création/réalisation,

Vu la délibération n°2006/0837 du 24 novembre 2006 approuvant le dossier modificatif de création/réalisation,

Vu l'avis de France Domaine n° 2010-167V2317 en date du 26 juillet 2010

Vu la convention de cession entre la société BOUYGUES IMMOBILIER et la Communauté Urbaine de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour permettre la réalisation de la ZAC des Quais à Floirac, il est nécessaire d'organiser la cession d'un ensemble foncier de 1092 m² faisant partie de l'îlot T.

DECIDE,

Article 1 :

La vente à la société BOUYGUES IMMOBILIER d'un terrain à détacher des parcelles cadastrées section AY numéro 522 et section AY numéro 510, d'une superficie de 1092 m² correspondant à une partie de l'îlot T, cet îlot développant une SHON maximale de 9 209 m² correspondant à 122 logements en accession libre pour 8 544 m² de SHON et à une surface d'activité pour 665 m² de SHON est décidée.

Article 2 :

Ce terrain sera cédé au prix de 476 644,67 € Toutes Taxes Comprises dont 66 894,67€ de TVA sur marge.

Article 3 :

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe de la ZAC des Quais de Floirac – chapitre 77 - compte 77 18 – CRB D710 – Programme ZAC 04.

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente.

Article 5 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute disposition qui s'avérerait nécessaire dans la conclusion de la convention de cession ainsi qu'à signer tout document y afférant

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 15 AVRIL 2011

Mmeme. CHRISTINE BOST